

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 juin 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Votants
23	18	22

Vote
A l'unanimité

Acte rendu exécutoire après
dépôt en préfecture
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 30 juin à 19h, le Conseil Municipal de la commune de Garancières s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Ghislaine LESADE, Maire, en session ordinaire.
Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 24/06/2026. L'ordre du jour a été affiché à la porte de la mairie le 24/06/2026.

Présents : Mmes & Mrs Ghislaine LESADE, Pascal MICHELOT, Magali SEYSSEL, Yanna BONAMY, Cécile PARENT, Sébastien COCHELIN, Françoise MERIAUX, Valentin MICHELOT, Nathalie BEAUMES, Bénédicte LE GUELLAUT, Alexandre SARAZIN, Frédéric ASTRUC, Camille COLLARD, Brigitte ELUAU, Lionel BROS-LACAN, Jacqueline CHABANNE, Olivier COTTIN, Catherine HAMET

Absents ayant donné procuration : Mmes & Mrs Kelly DA COSTA (pouvoir à Cécile PARENT), Ambre POENSIN (pouvoir à Magali SEYSSEL), José ALVES MARTINS (pouvoir à Pascal MICHELOT), Timothée WAGNER (pouvoir à Sébastien COCHELIN)

Absent : M. Franck DENIN

A été nommé(e) secrétaire de séance : Mme Jacqueline CHABANNE

2026/47- CONVENTION D'ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT DE LA REGION ILE DE FRANCE

Madame le Maire expose à l'assemblée que la Région Ile de France a créé en 2019 une centrale d'achat née de la volonté de mutualiser les achats publics afin de simplifier les procédures, sécuriser les marchés et permettre aux acteurs publics franciliens de bénéficier de conditions d'achat optimisées.

L'adhésion est gratuite, simple et sans engagement.

Pour bénéficier des marchés de la centrale d'achat en cours et à venir, les modalités d'adhésion sont les suivantes :

- Etre un acheteur public soumis au code de la commande publique,
- Avoir son siège social principal ou secondaire situé en Ile de France.

Madame le Maire propose à l'assemblée que la commune de Garancières adhère à ladite centrale d'achat,

Le conseil municipal,

Vu la convention d'adhésion à la centrale d'achat régionale,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité

- **DECIDE** d'adhérer à la centrale d'achat régionale,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune de Garancières et la Région Ile de France,

- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire

Ghislaine LESADE

